

Le CCAS de Belfort

Le Centre Communal d'Action Sociale aux côtés des belfortains.

Ouverture au public

Le C.C.A.S. est ouvert au public aux horaires habituels :

- du lundi au jeudi : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- le vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00



Les missions du CCAS

Outil de mise en œuvre de la politique de solidarité de la Ville de Belfort, le Centre Communal d'Action Sociale conduit son action dans cinq domaines :

- l'Autonomie : services en direction des personnes âgées et/ou en situation de handicap
- la Solidarité : accueil et accompagnement social des personnes vulnérables
- la Santé : actions collectives de promotion de la santé
- l'Accessibilité physique et sociale
- l'Insertion Professionnelle : accès à l'emploi des personnes en difficulté.

N° SIRET : 26900010500016

N° d'agrément : SAP 269000105 du 1er janvier 2012 autorisé par le Conseil Départemental du Territoire de Belfort jusqu'au 1er janvier 2027.

[Consulter la plaquette de présentation](#)